

Les régimes spéciaux et complémentaires

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Paris, le 21 Mars 1949.

SERVICE DES RETRAITES

7, rue de Château-Landon, PARIS (10^e)

AVIS AUX RETRAITÉS

1° — AUGMENTATION DES PENSIONS.

Il a été décidé de relever, à compter du 1^{er} Janvier 1949, le complément de pension alloué depuis le 1^{er} Septembre 1948 et de le porter aux taux déterminés conformément aux barèmes A et B figurant dans les tableaux ci-dessous :

1 ^o . — BARÈME A applicable aux titulaires de PENSIONS D'AGENTS (toutes pensions normales, de réforme ou différées admises au bénéfice des majorations de pension).	
MONTANT DE LA PENSION PROPREMENT DITE (allocation pour charges de famille et majoration pour enfants exclues)	MONTANT DU NOUVEAU COMPLÈMENT DE PENSION
Inférieur à 7.500 francs	11 fois le montant de la pension proprement dite.
De 7.500 à 15.000 francs	7 fois le montant de la pension proprement dite + 30.000 francs.
De 15.000 à 60.000 francs	9 fois le montant de la pension proprement dite.
2 ^o . — BARÈME B applicable aux titulaires de PENSIONS DE RÉVERSIBILITÉ (à l'exclusion de celles qui sont attribuées aux ayants droit d'agents titulaires de pensions différées non admises au bénéfice des majorations de pension).	
MONTANT DE LA PENSION PROPREMENT DITE (allocation pour charges de famille et majoration pour enfants exclues)	MONTANT DU NOUVEAU COMPLÈMENT DE PENSION
Inférieur à 5.000 francs	11 fois le montant de la pension proprement dite.
De 5.000 à 10.000 francs	7 fois le montant de la pension proprement dite + 20.000 francs.
De 10.000 à 30.000 francs	9 fois le montant de la pension proprement dite.

Le complément ainsi défini ne s'ajoutera qu'aux pensions liquidées en totalité sur la base des éléments de rémunération en vigueur antérieurement au 1^{er} Juillet 1943. Les titulaires de pensions liquidées en totalité ou en partie sur la base des traitements en vigueur à compter de cette date reçoivent, le cas échéant, un complément réduit, destiné à porter l'annuité qui leur est allouée au total de la pension qu'ils recevraient s'ils n'avaient bénéficié, au 1^{er} Juillet 1943, d'aucune augmentation de leur rémunération, et du complément correspondant à cette pension.

Si plusieurs ayants droit se partagent une même pension de réversibilité, le complément de pension est partagé entre eux dans la même proportion que la pension elle-même.

L'augmentation résultant de ce relèvement du complément de pension est payable d'avance, même aux retraités dont la pension est payable à terme échu.

Circulaire annonçant l'augmentation des pensions au 1er janvier 1949.



SOCIÉTÉ NATIONALE *prenez vous aussi*
 des *UNE CARTE 1/2 TARIF*
 CHEMINS DE FER FRANÇAIS
 Caisse des Retraites
 7, Rue de Château-London
 PARIS-10^e *SNCF*

PARIS-93
 16 15 30 X 1959
 CHATEAU-LONDON

PARIS-93
 16 15 30
 Fonds National de Solidarité
 CHATEAU-LONDON

FRANÇAISES
 *015
 C. 0209

BUREAU DES SUCCESSIONS

Monsieur Pierre

PARIS-10^e I 52 = PARIS-93 =

Société Nationale des Chemins de Fer Français

CAISSE DES RETRAITES
 7, Rue de Château-London, PARIS (X^e)

FICHE DE DÉCOMPTÉ
 à remettre à l'intéressé lors du paiement
 par l'AGENT PAYEUR

1959

Vous devez conserver soigneusement cette fiche pour établir votre déclaration relative à la surtaxe progressive (ancien impôt général sur le revenu) de l'année :

La somme à déclarer sera égale au total des sommes figurant dans les cases A de toutes les fiches de l'année indiquée ci-dessus.

NUMÉRO DE PENSION	NET IMPOSABLE	RETENUES DIVERSES	MONTANT BRUT des ARRÉRAGES	CAISSE DE PRÉVOYANCE	MAJORATION POUR ENFANTS	NET PAYÉ
	4 2 0 3 0		4 3 3 4 0	1 3 1 0		4 2 0 3 0
	A	B	C	D	E	F

A RAPPÉLER dans toute Correspondance

N. B. — Dans la case C figure le montant de votre pension de retraite totale (avant tout prélèvement) et aussi, le cas échéant, en face des lettres P. S., le montant total de votre pension spéciale (Rente d'accident, secours en remplacement de pension, Fonds National de SOLIDARITÉ, etc...)

Ret. 116 M

d'un régime spécial pour la viabilité et les diverses prestations en espèces.

ÉLECTRICITÉ - GAZ - FRANCE
Conseil Central des Œuvres Sociales
des Industriels Électriques et Gaziers
C. C. O. S.

B N° _____

CARTE D'ACCÈS A LA CANTINE : *Dauai*

NOM : *D* Prénoms : *M*

Subdivision, Usine, Service, Exploitation d'Appartenance : _____

Fonction ou Emploi occupé : *retraité* ECHELLE : *1h* ECHELON : _____

A *Paris* le *21.12.* 19*49*

LE TITULAIRE, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,

Sup... *Paulhaus*

Cette carte est rigoureusement personnelle

Le 14 janvier 1947, le Conseil central des œuvres sociales (CCOS), ancêtre de la CCAS, est créé ; Marcel Paul est élu président à l'unanimité par le conseil d'administration : vacances, cantines, assurances, les grands secteurs d'activités émergent.



1^{er} JOUR
de la
FLAMME



CAISSE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE
ET D'ACTION SOCIALE

EDF - GDF

36, boulevard du 26^e R.I.
54000 NANCY
Tél. 03.83.36.60.00



Le statut national prévoit l'instauration
« d'œuvres sociales gérées exclusivement
par le personnel ».

Le régime des industries électriques et gazières
attribue une pension d'ancienneté à 60 ans (55 ans
pour les services actifs ou insalubres) et vingt-cinq
ans de service.

ŒUVRES SOCIALES
du Personnel
DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE

CARTE D'AFFILIÉ
A LA
CAISSE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE
ET
D'ACTION SOCIALE
C.A.S. N°

d Toulouse 012-31-014

NOM du Titulaire :

Prénom : JACQUELINE
Pour les femmes mariées, nom de jeune fille :

Matrice
Sécurité Sociale 2

Le Président de la C.A.S.
(Signature)

Photographie
d'identité
obligatoire
3 cm x 4 cm
à coller

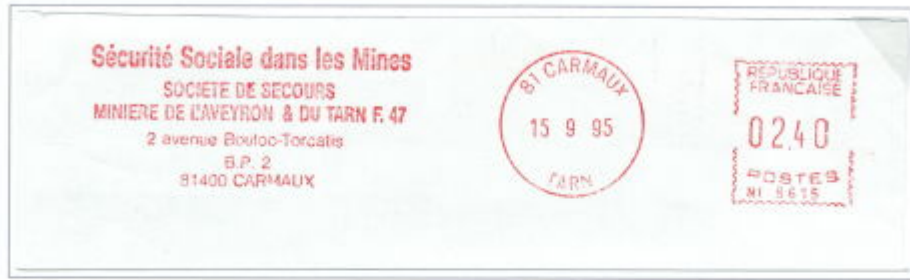
Cachet
d'abréviation

CAISSE MUTUELLE ET D'ACTION SOCIALE
DU PERSONNEL
DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE

CARTE MUTUALISTE

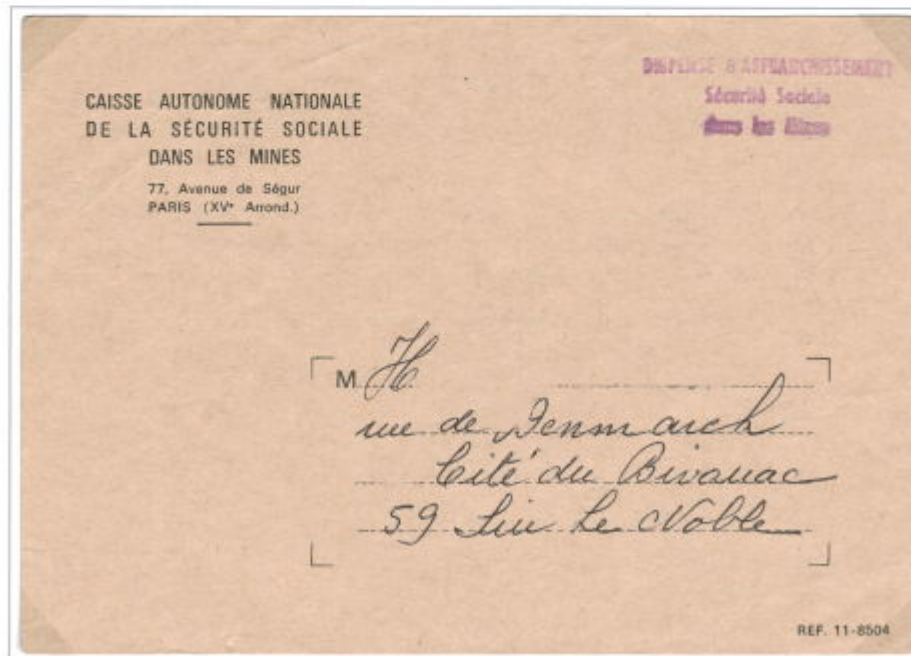
Cette carte
est personnelle.
Elle comporte des
INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

d'une Caisse Autonome Nationale à Paris et de 6 services territoriaux dans les anciens bassins miniers qui ont fusionné en une seule entité suite à la parution du décret du 30.8.2011.



Ce régime minier remplit deux rôles :

- Gérer l'assurance maladie et la retraite des mineurs
- Assurer une prise en charge globale des prestations de santé accessible à tous sous la marque FILIERIS.



Accusé de réception du 1.12.1970, d'une demande de prestation.



Lettre envoyée
en Recommandé
de Marseille à
Toulon
le 25.7.1952.
Franchise
postale.



Lettre du
7 août 1954.



Caisse Nationale Militaire
de Sécurité Sociale
83090 TOULON CEDEX 9

1949-1999
Depuis 50 ans
au service des militaires
et de leurs familles En



CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE
SERVICE CENTRALISATEUR DES RELEVÉS FISCAUX
Caserne Vaillant - DIJON (Côte-d'Or)
RELEVÉ INDIVIDUEL DE PRATICIEN

CAISSE NATIONALE MILITAIRE
de SÉCURITÉ SOCIALE

83090 TOULON CEDEX

13-01-82

RECOMMANDÉ

Dispense
d'affranchissement
Sécurité Sociale
Militaire



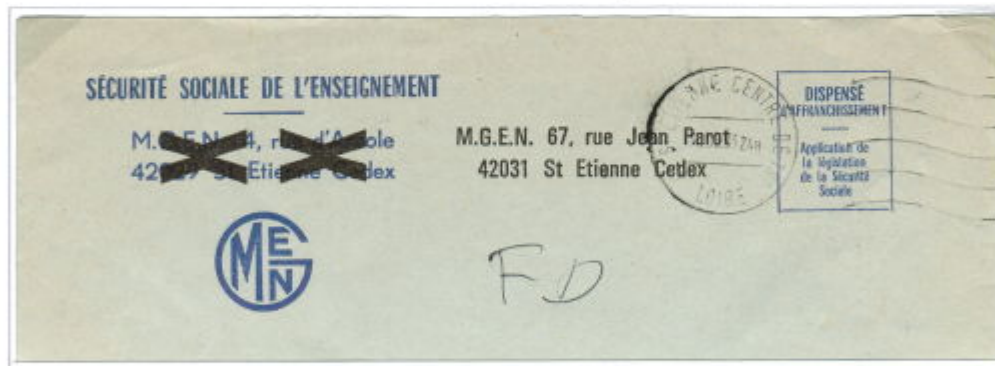
RBE
9527
83 TOULON-RP

fonction publique en nombre d'adhérents et en cotisations. La MGEN est historiquement la mutuelle de l'Éducation nationale, de la Culture, de la Recherche et de la Jeunesse et des Sports.



Lettre en provenance de Cabanac (65) du 25.4.1975.

La MGEN assure la protection sociale obligatoire et complémentaire de plus de 3 millions de personnes.



Lettre en provenance de Saint Etienne (42) du 30.6.1983.



Lettre en provenance d'Auch (32) du 17.7.1985.

Générale des Postes, Télégraphes et Téléphones. Signe des temps, la MGPTT deviendra la Mutuelle Générale MG.

50 ANS
1945-1995
CONGRÈS NATIONAL
15-16-17 juin 95
PARIS
Mutuelle Générale des PTT
PARIS 9 ROCHECHOUART 19-6-95



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE

LIVRET DE PENSION

et certificat d'inscription détaillant les bases de la liquidation
de la pension civile ou militaire de retraite
concédée en faveur du bénéficiaire désigné ci-dessous :

NOM
Prénoms

Adresse RUE BERANGER
31 TOULOUSE

Date et lieu de naissance / / TOULOUSE HAUTE GARONNE

Grade de liquidation CHEF DE SECTION 5EME ECHELON

Administration POSTES & TELECOMMUNICATIONS 031

N° D'INSCRIPTION
B

AVIS AU TITULAIRE
RÉCLAMATIONS

Pour les réclamations ou demandes d'explications concernant :
- LA LIQUIDATION DE LA PENSION : s'adresser à l'administration dont dépendait l'ancien fonctionnaire ou militaire pendant l'activité.
- LE PAYEMENT DES ARRÉRAGES : s'adresser suivant le lieu de résidence du titulaire, au comptable supérieur assignataire (trésorerie générale ou centre régional des pensions).
Afin de faciliter les recherches, les réclamations devront toujours indiquer les renseignements ci-après :
- état civil complet du pensionné, tel qu'il figure sur le livret de pension ;
- numéro de la pension.

S'il s'agit d'une réclamation adressée à l'administration liquidatrice :
- le numéro de classement du dossier éventuellement porté sur le certificat d'inscription devra également être rappelé.
Doivent être immédiatement notifiés au comptable payeur :
- les changements de domicile ;
- les changements d'état civil ;
- d'une manière générale, toutes les circonstances de nature à modifier le montant de la pension.
[Voir suite dernière page de la couverture.]

*Livret de pension
d'un retraité des
Postes et Télécom-
munications.
Déjà délivré à Toulouse
le 13 mars 1973.*

d'employeurs et de salariés intéressés, soit par l'accord entre l'employeur et son personnel.
Les institutions ne peuvent être créées qu'avec l'autorisation du ministre chargé de la Sécurité sociale.



Lettre du 29 avril 1965.

Le régime des cadres fut le premier créé. Il a été institué en 1947 par une convention collective nationale. L'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC) est le régime de retraite complémentaire des salariés cadres. Il complète le régime ARRCO et a une mission de contrôle sur les caisses affiliées.



Références à rappeler
Domaine RETRAITE Actifs
Insee : _____
Pour nous contacter
04 72 27 71 89

164897 0000000013193A00

Caluire, avril 2000

Monsieur,

Depuis le 1er janvier 1999, ARCIL RETRAITE (aujourd'hui AGIRA Retraite Salariés Section ARCIL) met en oeuvre un régime unique de retraite complémentaire avec les autres institutions membres de l'ARRCO. (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des Salariés).

De ce fait, l'ensemble de ces institutions applique désormais une même valeur de point de retraite.

Les points inscrits à votre compte avant le 1er janvier 1999 sont convertis en points ARRCO.

AGRR

Association Générale de Retraites par Répartition

Siège Social : 37, Boulevard Brune - 75680 PARIS CEDEX 14 - Tél. : (1) 45 39 22 00
Caisse ARRCO, agréée par arrêté de M. le Ministre du Travail du 6 Octobre 1951,
et par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture du 15 Mars 1954.



Lors de la liquidation de la retraite, son montant est obtenu en multipliant le nombre de points acquis par l'intéressé pendant sa carrière par la valeur du point de retraite fixé chaque année par le régime.



RELEVÉ DE POINTS DE RETRAITE

Année 1989

ETABLISSEMENT : 01850

M, M^{me}, M^{lle}

0000

N° de référence
(NIR)

1

a acquis pour l'année 1989, les points de retraite mentionnés ci-dessous au titre de

l'entreprise

0300

ETS

ET CIE

catégorie

20

Salaire soumis à cotisation	Salaire reconstitué (Période de maladie)	Tranche	Taux de cotisation	Salaire de référence (1)	Points acquis
125280		A	08.00	18.14	553
Heures de chômage partiel :				Total ▶	553

(1) le salaire de référence est le "prix d'achat" d'un point de retraite (voir exemple au dos)

Attention ce relevé n'a aucun caractère contractuel. Les points mentionnés seront honorés selon la réglementation ARRCO en vigueur au moment du calcul de votre retraite. Seuls les bulletins de paie justifient du précompte des cotisations.

Qu'est-ce que la Retraite Complémentaire ?

C'est un droit qui s'ajoute à la retraite de base.
Des accords patronat-syndicats décident des cotisations des employeurs et des salariés.
L'AGRR est la première Caisse de Retraite non cadre, interprofessionnelle, affiliée à L'ARRCO.

RETRAITE DE BASE

assurance vieillesse
(régime général de la sécurité sociale)

+

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'AGRR et les autres caisses ARRCO (et AGIRC pour les cadres)

Comment améliorer votre Retraite ?

Si votre entreprise décide d'augmenter le taux de cotisation, votre nombre de points acquis avant l'augmentation dans l'entreprise sera majoré gratuitement.

Pour toute information concernant vos points ou autre question sur la retraite adressez-vous à :

AGRR C.G.A. 69
B. P. 68
69396 LYON CEDEX 03
TEL: 72.61.56.56

La Mutuelle Familiale des Travailleurs Varois « a pour but de venir en aide aux membres participants, à leurs familles touchées par la maladie et les fléaux sociaux et non couverts par les lois sur les accidents du travail, des maladies professionnelles et accidents de droits communs ».

MUTUELLE FAMILIALE DES TRAVAILLEURS VAROIS
Agréée par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
sous le N° 83.540
Bureaux : 123, 158, Av. République - TOULON (Var)
Téléphone : 93-54-89 C.C.P. MARSEILLE 639.09

CARTE D'ADHERENT
N° 22 231

NOM et Prénom : _____
Date de naissance : 1908
Adresse : Rue Cyrus Hugues La Sèze
Nom du Conjoint : _____
Date de naissance : _____
Prénoms et Dates de naissance des enfants : _____
Nom de l'Employeur : M.
Date d'adhésion : 1/9/65
N° Mle de la Sécurité Sociale : 208
Signature de l'Adhérent : Bernard

H. Drouot
K

Carte d'adhérent délivrée le 1.9.1965. Se trouvent à l'intérieur du livret : les extraits des Statuts, le Règlement intérieur de la Société, la mise à jour des cotisations et le montant des prestations payées, accompagné des dates.

« Peuvent adhérer à la Société les personnes des deux sexes, bénéficiaires ou non d'un régime de Sécurité sociale ou de prévoyance, aucune condition d'âge ou de situation particulière ou de famille n'est exigée ».